

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de L'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école **élémentaire publique** Jean Rostand (0711649G) est située au 8 rue Bourbon Lancy, aux portes du centre-ville de Montceau-les-Mines (Saône et Loire). Cette école élémentaire accueille 100 enfants âgés de 6 à 11 ans. Elle fait partie du groupe scolaire de La Lande qui comprend également l'école maternelle Clara Schumann (ETS n°0710202J) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique (0710202J_RNPP).

L'école élémentaire, propriété de la ville de Montceau-les-Mines, s'étend sur une surface d'environ 4 000 m². La partie concernant l'école élémentaire comprend :

- cinq bâtiments, dont 3 de plain pieds, ne possédant ni sous-sol ni vide sanitaire.
- des aménagements extérieurs constitués d'une cour de récréation goudronnée avec des arbres et des espaces d'ornement, et d'une zone inaccessible aux enfants, à l'arrière du bâtiment 1, composée de sols nus, d'herbe et de graviers.

Au total 100 enfants, et pas de logement de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté que les bâtiments ne possédaient pas de sous-sol ni de vide-sanitaire et qu'il n'y avait pas de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

C'est la proximité de l'école élémentaire avec un ancien site de carrosserie et de peinture automobile répertorié dans BASIAS (site BASIAS n° BOU7101499) qui a motivé son inclusion dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que les bâtiments de groupe scolaire ont été construits successivement entre 1901 et 1962 sur un terrain non bâti.

L'emprise du site BASIAS est située à environ 60 m au Sud de l'ETS.

Un autre site non référencé dans BASIAS (garage de M. VILLETTE) a été

identifié à proximité de l'ETS. Ce site dans lequel sont stockés des engins de travaux, est situé au 10 rue de Digoïn, soit à environ 100 m au Sud-Est de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

Au cours de la visite de site, des galeries ennoyées ont été observées dans le sous-sol du bâtiment A de l'école maternelle, le niveau d'eau dans ces galeries a été estimé à -2,5 m par rapport au sol de l'ETS. Cette observation traduit la présence d'une nappe superficielle à faible profondeur (< 3m) dont le sens d'écoulement est à priori lié à la topographie du terrain, qui présente une pente orientée de l'Est Nord-Est vers l'Ouest Sud-Ouest.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité de l'établissement scolaire.

L'école élémentaire est donc positionnée en amont hydraulique des sites BASIAS.

Etude des impacts potentiels de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, deux scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Les bâtiments de l'école élémentaire sont situés à 60 m de l'emprise du site BASIAS le plus proche, ce qui interdit tout transfert direct via les gaz du sol. De plus, l'école élémentaire étant localisée en amont hydraulique des anciens sites BASIAS recensés, un transfert des polluants potentiels depuis les sites BASIAS via les eaux souterraines est également écarté. Le scénario d'exposition par inhalation d'air dans les bâtiments n'est donc pas retenu.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, en l'absence de vecteurs de transferts des sites BASIAS vers l'ETS, nous proposons de classer l'école élémentaire Jean Rostand (0711649G) en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».